



DOSSIER D'INSCRIPTION

FERIA DES VENDANGES 2025

Du jeudi 18 au dimanche 21 septembre 2025

SOCIETE ou ASSOCIATION _____

ENSEIGNE* _____

NOM * _____ PRENOM * _____

ADRESSE * _____

CODE POSTAL * _____

TEL FIXE _____ TEL PORTABLE * _____

E-MAIL * _____ @ _____

**champs obligatoires*

Engagement

Dès réception du courrier d'acceptation pour un emplacement, je m'engage à adresser dans les 8 jours un chèque représentant la totalité des droits d'occupation du domaine public. En cas de désistement, je ne pourrais prétendre à remboursement.

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance du cahier des charges et je m'engage à m'y conformer. Je certifie que les informations indiquées dans ce dossier sont sincères.

Fait à _____, le _____

Signature obligatoire

Tout dossier incomplet sera rejeté.

➔ Attention : cette demande ne vaut pas autorisation

Mairie de Nîmes – Service Commerce – place de l'Hôtel de Ville – 30033 Nîmes CEDEX 9

☎ : 04.66.76.71.72 e-mail : direction-commerce@nimes.fr

Vos Souhaits

Veillez cocher vos dates de participation :

- Jeudi 18 septembre 2025
 Samedi 20 septembre 2025
 Vendredi 19 septembre 2025
 Dimanche 21 septembre 2025

Tentes chapeaux pointus

Casitas		Modules	Nbr.	Terrasses (L x l = M ²)	Comptoirs (L x l = M ²)	Surface totale
<input type="checkbox"/> Restauration à emporter	<input type="checkbox"/> Restauration assise	<input type="checkbox"/> 5ml x 5ml* <input type="checkbox"/> 4ml x 4ml <input type="checkbox"/> 3ml x 3ml				

**Seulement sur l'Esplanade*

Artisan – Commerçant (Esplanade-boulevard des Arènes-Place de la Madeleine)

Produit vendu (uniquement en rapport avec la culture taurine)	Surface du stand (L x l = M ²)	Préciser le lieu souhaité

Ambulant Commerce de ballons et d'autres gadgets en ambulateur

Produits vendus	Préciser le lieu souhaité

Tarifs :

Le règlement des droits de place se fera à réception du courrier d'acceptation

BAREME DE TARIFICATION	PRIX
Casetas, tentes, marchands ambulants et autres Occupations du Domaine Public : 6,405€/m²/jour Extensions de boutiques ou de stands ouverts : 5,040€/m²/jour	(prix du m² x nombre de m² x nombre de jour = prix €) 6,405 € X m² X jours = € 5,040 € X m² X jours = €
Besoin en Electricité : nombre de kWh/jour Eau : 4€ / m³ / jour kWh 4€ x 1m³ x jours = €

Plan du stand (obligatoire) - Plan précis avec mesures en mètre faisant apparaître l'intégralité des éléments positionnés sur le domaine public – possibilité de le joindre en annexe

Fiche Technique (obligatoire)

Container <i>(uniquement pour les non sédentaires)</i>	<input type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Déchets ménagers			
Besoins électriques (seulement pour les casitas et en fonction des possibilités techniques)	<input type="checkbox"/> 6KwH	<input type="checkbox"/> 9KwH	<input type="checkbox"/> 12KwH	<input type="checkbox"/> 18KwH*	<input type="checkbox"/> 36KwH
Besoin eau (seulement pour les casitas et en fonction des possibilités techniques)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non			

Identification du véhicule (Marque/Modèle/Dimension) :

N° immatriculation :

Descriptif des produits proposés à la vente. Joindre des photos (obligatoire)

Pièces à fournir

SOCIETE	ASSOCIATION
<input type="checkbox"/> extrait de K-BIS ou Registre des métiers	<input type="checkbox"/> copie Carte d'identité du Président
<input type="checkbox"/> attestation d'assurance civile et professionnelle	<input type="checkbox"/> copie du récépissé de déclaration en Préfecture
<input type="checkbox"/> copie du récépissé de la licence restaurant ou à emporter (<i>pour la vente de boissons alcooliques</i>)	<input type="checkbox"/> attestation d'assurance civile et professionnelle
<i>* Exceptés les commerçants sédentaires qui déjà ont fourni au préalable leurs documents administratifs pour l'année civile</i>	<input type="checkbox"/> copie du récépissé de la licence restaurant ou à emporter (<i>pour la vente de boissons alcooliques</i>)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la **Direction du Commerce** de la Ville de Nîmes, responsable du traitement, pour **statuer sur votre demande**. Elles sont conservées pendant **deux ans à compter de la notification de la décision d'autorisation ou de refus**, et sont destinées à la **Direction du Commerce**.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

Service Informatique et Libertés, Place de l'Hôtel de Ville, 30033 Nîmes CEDEX 9, ou sur le site internet de la ville www.nimes.fr, rubrique Démarches /Protection des données personnelles.